



Procès-verbal
Le jeudi 18 octobre 2001 - n° 45

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 juin 2000, sur la motion de M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, propose que le débat soit ajourné.

Après débat, la motion d'ajournement est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 54 en annexe)

Pour : **79** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 20, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

18 octobre 2001

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales, en date de septembre 2001.

(Dépôt n° 549-20011018)

M. le Président dépose :

Copie d'une lettre, en date du 18 octobre 2001, que lui a expédiée monsieur Bernard Landry, premier ministre, désignant monsieur Roger Bertrand, député de Portneuf et président de la Commission des institutions, et madame Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont et présidente de la Commission des finances publiques, membres de la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire ;

(Dépôt n° 550-20011018)

Copie d'une lettre, en date du 13 septembre 2001, que lui a expédiée monsieur Jean J. Charest, chef de l'opposition officielle, désignant madame Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François et présidente de la Commission des affaires sociales, membre de la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire.

(Dépôt n° 551-20011018)

18 octobre 2001

Sur la motion de M. Bissonnet, vice-président, ces modifications à la composition de la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire sont adoptées.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

Est mise aux voix d'abord la motion d'amendement proposée par Mme Charest (Rimouski) à la motion que M. Sirros (Laurier-Dorion) a présentée, à la séance du 17 octobre dernier, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. La motion d'amendement se lit comme suit :

QUE la motion en discussion soit amendée comme suit :

- 1° en remplaçant, à la première ligne, les mots « exige du » par « demande au » ;
- 2° en retranchant, dans la deuxième ligne, les mots « du Parti québécois » ;
- 3° en remplaçant, à la deuxième ligne, les mots « agisse immédiatement » par « poursuive son action de lutte » ;
- 4° en retranchant, à la quatrième ligne, les mots « annuellement au coût de la vie » ;
- 5° en remplaçant, à la cinquième ligne, le mot « reconnaissant » par le mot « évaluant » ;
- 6° en remplaçant, à la sixième ligne, les mots « la prestation de base d'un programme » par « le seuil des besoins essentiels pour l'aide » ;
- 7° en remplaçant, aux septième et huitième lignes, les mots « comme un barème plancher et en rétablissant la gratuité » par « et en réduisant progressivement le coût ».

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

18 octobre 2001

(Vote n° 55 en annexe)

Pour : **52** Contre : **37** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion principale de M. Sirros (Laurier-Dorion), telle qu'amendée par la motion d'amendement adoptée précédemment. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement qu'il poursuive son action de lutte contre la pauvreté, notamment en indexant les prestations de l'aide de dernier recours, en évaluant le seuil des besoins essentiels pour l'aide de dernier recours et en réduisant progressivement le coût des médicaments pour tous les prestataires de la sécurité du revenu et les aînés recevant le supplément du revenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 56 en annexe)

Pour: **53** Contre: **37** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. MacMillan (Papineau) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec offre ses sympathies à la famille de monsieur Bernard Lalonde de la Tribune de la presse, décédé le 16 août dernier à l'âge de quarante-deux ans.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

18 octobre 2001

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beaudoin, ministre d'État aux Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne l'ouverture des journées québécoises de la solidarité internationale, qui se tiennent cette année du 18 au 28 octobre et salue, à cette occasion, l'engagement exemplaire de monsieur Paul Gérin-Lajoie, président fondateur de la fondation qui porte son nom et qui a récemment reçu, de l'UNESCO, le prix d'alphabétisation Roi-Sejong pour le projet Alfatibonit en Haïti.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne l'importance de la Semaine des bibliothèques publiques qui se déroule du 14 au 20 octobre 2001.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) présente une motion proposant l'audition de la ministre des Finances par la Commission des finances publiques ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

18 octobre 2001

M. Sirros (Laurier-Dorion) présente une motion concernant la lutte contre la pauvreté ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Gauthier (Jonquière) présente une motion concernant la lutte contre la pauvreté ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Rochefort (Mercier) présente une motion concernant la lutte contre la pauvreté ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Boulet (Laviolette) présente une motion concernant la lutte contre la pauvreté ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fournier (Châteauguay) propose :

QUE madame Julie Boulet, députée de la circonscription électorale de Laviolette, remplace madame Nicole Loisel, députée de la circonscription électorale de Saint-Henri-Sainte-Anne, comme membre permanente de la Commission des affaires sociales.

Cette motion est adoptée.

M. Fournier (Châteauguay) propose :

QUE madame Françoise Gauthier, députée de la circonscription électorale de Jonquière, soit nommée membre permanente de la Commission de la culture.

Cette motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'étude des engagements financiers du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, du ministère du Travail et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- la Commission de l'administration publique se réunira également afin d'étudier les engagements financiers du ministère du Travail contenus dans les listes des mois d'avril 1997 à mars 2001 ;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'entendre le ministre des Ressources naturelles sur le prix de l'essence et ses effets sur l'économie du Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, le débat de fin de séance entre Mme Beauchamp (Sauvé) et Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, concernant l'achat d'une œuvre d'art par Loto Québec aux États-Unis au coût de 1,8 millions de dollars, qui devait avoir lieu à la fin de la présente séance, est reporté à la séance du mercredi 24 octobre 2001.

Puis, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 26 octobre 2001, Mme Houda-Pepin (La Pinière) s'adressera à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La crise du logement ».

18 octobre 2001

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 34, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 34 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 34 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient le débat de fin de séance annoncé précédemment sur une question adressée par M. Sirros (Laurier-Dorion) à M. Rochon, ministre d'État au

18 octobre 2001

Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, concernant la mise sur pied d'une commission spéciale et élargie sur la lutte contre la pauvreté.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, le débat entre M. Gauthier (Verdun) et M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant l'état des locaux de l'école primaire de l'Île-des-Sœurs, est reporté à la fin de la séance du mardi 23 octobre 2001.

À 18 h 27, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 23 octobre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

18 octobre 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'ajournement du débat, proposée par Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, sur l'adoption du principe du projet de loi n° 122 :

(Vote n° 54)

POUR - 79

Barbeau	Carrier-Perreault	Gauvin	Marsan
Beauchamp	Chagnon	Gendron	Middlemiss
Beaudoin	Charest	Geoffrion	Morin
Beaumier	(Sherbrooke)	Gobé	Mulcair
Béchar	Charest	Houda-Pepin	Normandeau
Bédard	(Rimouski)	Jérôme-Forget	Ouimet
Bégin	Chevrette	Julien	Pagé
Bélanger	Copeman	Kelley	Papineau
Benoit	Côté	Labbé	Paquin
Bergman	(Dubuc)	Lachance	Paré
Bertrand	Côté	Lafrenière	Pelletier
(Charlevoix)	(La Peltrie)	Lamquin-Éthier	(Chapleau)
Bertrand	Cousineau	Laprise	Poulin
(Portneuf)	Delisle	Leduc	Rioux
Blanchet	Deslières	Legendre	Rocheffort
Bordeleau	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
Boucher	Doyer	Lemieux	(Richelieu)
Boulerice	Duguay	Létourneau	Sirros
Boulet	Fournier	Loiselle	Tranchemontagne
Boulianne	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Vallières
Brassard	Gauthier	Maltais	Williams
Brodeur	Gautrin	Marcoux	

18 octobre 2001

Sur la motion d'amendement proposée par Mme Charest (Rimouski) à la motion de M. Sirros (Laurier-Dorion) présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 55)

POUR - 52

Barbeau	Brassard	Duguay	Létourneau
Baril	Carrier-Perreault	Facal	Maltais
(Arthabaska)	Charest	Gendron	Ménard
Beaudoin	(Rimouski)	Geoffrion	Morin
Beaumier	Chevrette	Goupil	Pagé
Bédard	Cliche	Julien	Papineau
Bégin	Côté	Jutras	Paquin
Bertrand	(La Peltrie)	Labbé	Paré
(Charlevoix)	Côté	Lachance	Rioux
Bertrand	(Dubuc)	Laprise	Rochon
(Portneuf)	Cousineau	Leduc	Simard
Blanchet	Désilets	Legault	(Montmorency)
Boucher	Deslières	Legendre	Simard
Boulerice	Dionne-Marsolais	Lelièvre	(Richelieu)
Boulianne	Doyer	Lemieux	Trudel

CONTRE - 37

Beauchamp	Després	Leblanc	Poulin
Béchar	Fournier	Loiselle	Rochefort
Bélanger	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Sirros
Bergman	Gauthier	Marcoux	Tranchemontagne
Bordeleau	Gautrin	Marsan	Vallières
Boulet	Gauvin	Middlemiss	Williams
Chagnon	Gobé	Mulcair	
Charest	Houda-Pepin	Normandeau	
(Sherbrooke)	Jérôme-Forget	Ouimet	
Copeman	Kelley	Pelletier	
Delisle	Lamquin-Éthier	(Chapleau)	

18 octobre 2001

Sur la motion de M. Sirros (Laurier-Dorion), telle qu'amendée :

(Vote n° 56)

POUR - 53

Barbeau	Brassard	Facal	Ménard
Baril	Carrier-Perreault	Gendron	Morin
(Arthabaska)	Charest	Geoffrion	Pagé
Beaudoin	(Rimouski)	Goupil	Papineau
Beaumier	Chevrette	Julien	Paquin
Bédard	Cliche	Jutras	Paré
Bégin	Côté	Labbé	Rioux
Bergeron	(La Peltrie)	Lachance	Rochon
Bertrand	Côté	Laprise	Simard
(Portneuf)	(Dubuc)	Leduc	(Montmorency)
Bertrand	Cousineau	Legault	Simard
(Charlevoix)	Désilets	Legendre	(Richelieu)
Blanchet	Deslières	Lelièvre	Trudel
Boucher	Dionne-Marsolais	Lemieux	
Boulerice	Doyer	Létourneau	
Boulianne	Duguay	Maltais	

CONTRE - 37

Beauchamp	Després	Leblanc	Poulin
Béchar	Fournier	Loiselle	Rocheffort
Bélanger	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Sirros
Bergman	Gauthier	Marcoux	Tranchemontagne
Bordeleau	Gautrin	Marsan	Vallières
Boulet	Gauvin	Middlemiss	Williams
Chagnon	Gobé	Mulcair	
Charest	Houda-Pepin	Normandeau	
(Sherbrooke)	Jérôme-Forget	Ouimet	
Copeman	Kelley	Pelletier	
Delisle	Lamquin-Éthier	(Chapleau)	